



MAISON DE LA COMMUNICATION ET DE LA FORMATION

Les bons usages à respecter dans les locaux de la Maison De La Communication et de la Formation

Chers usagers et amis de la Maison De La Communication et de la Formation,

Nous sommes heureux de vous accueillir à la Maison De La Communication et de la Formation.

Nous vous présentons les règles à respecter afin que votre formation se déroule de manière satisfaisante et que chacun se sente à l'aise dans ces locaux.

Accès

La Maison De La Communication et de la Formation est à 8 minutes à pied ou à 2 minutes avec le bus depuis la gare de Lausanne.

Le parking de Bellefontaine quant à lui est à 1 minute à pied.

Les places de parc devant la maison sont privatives. Elles ne peuvent pas être utilisées par des personnes non autorisées par les ayants-droit.

Utilisation des locaux

Des écrans et affiche indiquent le plan d'occupation des salles. Ils se trouvent :

- À l'entrée –au Rez de Chaussée côté droit de l'ascenseur
- Dans l'ascenseur
- Et sur chaque étage.

Les salles de formation ne sont pas des lieux de pique-nique, ni les espaces communs.

Nous vous invitons à prendre vos consommations à l'**Espace Pause à l'entresol**.

Il est équipé de 5 micro-ondes, de 2 frigos et de machine distribuant des snacks et boissons.

Nous vous prions de limiter vos boissons à de l'eau minérale dans les salles.

A la fin de chaque cours, la salle doit être laissée dans un état propre et nous vous demandons de veiller à ce que les fenêtres soient fermées ainsi que les lumières éteintes. En fin de journée, les

salles doivent être libérées pour 17h15 au plus tard afin que le concierge puisse les préparer pour les prochains cours.

Des poubelles de tri sont à votre disposition à l'intérieur de chaque espace commun.

Lorsque la disposition du mobilier de la salle est modifiée, nous vous prions de bien vouloir remettre les tables en place, et ceci doit être effectué par 2 personnes ce qui évitera de faire des marques au sol. Nous vous interpellons sur le fait que la plupart des tables sont câblées et qu'il est important de les remettre chacune dans le bon sens.

L'espace-pause situé à l'entresol est accessible à tous et doit être laissé propre.

En cas de non-respect, la Maison de la Communication se réserve le droit de le fermer.

Toute restauration est interdite dans les autres parties communes de la MDLC.

Les participants aux cours désirant occuper une salle hors cours officiels doivent s'annoncer auprès du secrétariat de la Maison de la Communication. Selon les disponibilités, une salle pourra être mise à disposition.

La Maison de la Communication est un bâtiment non-fumeur. Les cigarettes électroniques sont également proscrites dans l'ensemble du bâtiment. Des cendriers sont à disposition à l'entrée du bâtiment.

En cas de problème ou détérioration du matériel causé par un étudiant ou toute autre personne, la Maison de la Communication prendra les dispositions nécessaires et en informera l'école concernée.

Le secrétariat de la Maison De La Communication et de la Formation est situé au 4^{ème} étage.

Les heures d'ouverture sont

- Les matins du lundi au jeudi de 09h00 à 12h00
- Les après-midis du mardi et du jeudi de 13h30 à 18h00.

En dehors de ces heures de permanence, vous pouvez nous joindre :

- Par téléphone 058/123.06.06 tous les matins de 9h00 à 12h00 et tous les après-midis de 13h30 à 18h00.-sauf vendredi 17h. En cas d'urgence : 077 269 10 40.
- Par mail : maisoncom@maisoncom.ch

Nous vous remercions de votre collaboration et sommes très heureux de vous servir.

Secrétariat Maison De La Communication et de la Formation,

Lausanne, 2024.